

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 216**21 février 2004****SOMMAIRE**

Alcar, S.à r.l., Wilwerwiltz	10350	HSBC Protected Funds, Sicav, Luxembourg	10351
Aliance Alu S.A., Luxembourg	10339	HSBC Republic Holdings (Luxembourg) S.A., Luxembourg	10356
Aluxtour, S.à r.l., Hosingen	10345	HSBC Republic Holdings (Luxembourg) S.A., Luxembourg	10356
Ararat S.A., Luxembourg	10365	Hübner Pianos, S.à r.l., Luxembourg	10363
Argo Services & Consulting S.A., Luxembourg ...	10330	Hutchison 3G Austria Investments, S.à r.l., Luxembourg	10359
Atelier Mécanique Schuler-Putz, S.à r.l., Goesdorf	10347	Hutchison 3G Italy Investments, S.à r.l., Luxembourg	10363
Atraxis Immobilière S.A., Luxembourg	10368	Hutchison 3G Sweden Investments, S.à r.l., Luxembourg	10350
Auto-Secours Luxembourg S.A., Nagem	10357	Immediat Invest S.A., Luxembourg	10360
Balegem S.A., Luxembourg	10366	ImmoBill S.C.I., Alzingen	10351
Baumeister Haus Luxemburg A.G., Strassen	10366	Internodium S.A.H., Luxembourg	10359
BRE/DB Germany, S.à r.l., Luxembourg	10337	Interport International S.A.H. Luxembourg	10366
Cabochon S.A.H., Luxembourg	10353	Jaguar Luxembourg S.A., Bertrange	10364
Car Phone System S.A., Steinfort	10361	Jawa's Zoo Shop, S.à r.l., Goetzingen	10323
Clerkenwell, S.à r.l., Luxembourg	10367	Jule Box S.A., Hobscheid	10362
Corspi S.A., Luxembourg	10325	Karani & Associated S.A., Luxembourg	10368
Cynthia S.A.H., Luxembourg	10353	Kingsway, S.à r.l., Luxembourg	10367
DB Associates S.A., Luxembourg	10365	La Bonne Auberge S.A., Hobscheid	10362
Deborah S.A.H., Luxembourg	10360	Lophira S.A.H., Luxembourg	10356
Deckenbrunnen Bureau d'Assurances, S.à r.l., Eitelbruck	10347	Lux Aquatec S.A., Eischen	10357
Dexia Luxpart, Sicav, Luxembourg	10353	Lux-Croissance Sicav, Luxembourg	10335
Döner Haus, S.à r.l., Echternach	10354	Maginvest S.A.H., Luxembourg	10361
Entreprise de Façades Miotto, S.à r.l., Erpeldange	10347	Mitezza S.A.H., Luxembourg	10366
EPE, S.à r.l., Luxembourg	10367	Monbiacq, S.à r.l., Pétange	10363
Euroscor, Sicav, Luxembourg	10338	Obeche S.A.H., Luxembourg	10347
Eurositus S.A., Troisvierges	10323	Odysset S.A.H., Luxembourg	10344
Eurov Company S.A., Luxembourg	10322	Odysset S.A.H., Luxembourg	10344
F.T.A. Satellite Communication Technologies Holding, S.à r.l., Luxembourg	10365	Odysset S.A.H., Luxembourg	10344
Financial I.T. & Systems, S.à r.l., Luxembourg ...	10364	Omnium Africain d'Investissements (O.A.I.) S.A.H., Luxembourg	10339
First Business Holding S.A., Luxembourg	10365	Pâtisserie Schumacher S.A., Wormeldange	10322
Fluo Design International S.A., Kehlen	10327	Pentair Asia Holdings, S.à r.l., Luxembourg	10345
Garage M. Losch, S.e.c.s., Luxembourg-Bonnevoie	10362	Pole Position S.A., Hagen	10361
General Pacific Corporation Holding S.A., Luxembourg	10368	ProLogis UK LXXV, S.à r.l., Münsbach	10348
Greendown Luxembourg, S.à r.l., Windhof	10365	ProLogis UK LXXVIII, S.à r.l., Münsbach	10342
GT International S.A., Luxembourg	10364		
Gummi-Roller, G.m.b.H., Ehlerange	10363		

RDC S.A., Luxembourg	10364	Spanora, S.à r.l., Luxembourg	10367
Reservjagd Aktiengesellschaft, Luxembourg	10354	Syngenta Luxembourg Finance (#2) S.C.A., Luxembourg	10363
Reservjagd Aktiengesellschaft, Luxembourg	10354	Tethys Aquaculture S.A., Luxembourg	10368
Ruban Bleu Holding S.A., Luxembourg	10332	Thunder Holding S.A., Luxembourg	10362
S. & P. Luxembourg, S.à r.l., Ettelbruck	10342	Tonini Entreprises S.A., Pétange	10366
S.F.C. Révision. Société Fiduciaire, Comptable et de Révision, S.à r.l., Luxembourg	10360	Tradition S.A. Lausanne, Succursale de Luxembourg, Luxembourg	10361
Schmit International, S.à r.l., Ettelbruck	10327	Tradition S.A. Lausanne, Succursale de Luxembourg, Luxembourg	10361
Scor Europe Mid Cap, Sicav, Luxembourg	10350	Vittoria Timber S.A.H., Luxembourg	10334
Scor Picking, Sicav, Luxembourg	10350	Wefra, S.à r.l., Luxembourg	10336
Société d'Exploitation du Centre Equestre de Watrange, S.à r.l., Watrange	10348	Zadig S.A., Luxembourg	10364
Sodevibois S.A.H., Luxembourg	10331	Zerno S.A., Bertrange	10367
Soficam S.A.H., Luxembourg	10359		
Solidaire S.A., Luxembourg	10368		

EUROV COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de d'Eau.
R. C. Luxembourg B 87.883.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 23 janvier 2004, réf. LSO-AM05706, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(009137.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

PÂTISSERIE SCHUMACHER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5480 Wormeldange, 111, rue Principale.
R. C. Luxembourg B 68.810.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social de la société le 10 décembre 2003

Première résolution

L'assemblée nomme Monsieur Henri Schumacher, domicilié 111, rue Principale L-5480 Wormeldange en tant que délégué du conseil d'administration. Il a le pouvoir d'engager la société par sa signature individuelle exclusive pour toutes les activités relatives à l'activité de boulanger-pâtissier, à l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non-alcooliques et à l'établissement de restauration.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de rappeler au titre d'administrateur Monsieur Christian Schumacher, qui auparavant occupait la fonction de délégué du conseil d'administration, il n'a plus le pouvoir d'engager la société par sa signature individuelle exclusive.

Troisième résolution

L'assemblée accepte les démissions de Monsieur Eric Delobel, domicilié 15, rue Jean Friedrich L-3469 Dudelange et de Monsieur Jean-Louis Niedercorn domicilié 23, rue Principale F-57480 Manderen.

Suite à ces décisions, le conseil d'administration se compose comme suit:

- Monsieur Henri Schumacher, domicilié 111, rue Principale L-5480 Wormeldange, délégué du conseil d'administration
 - Madame Lydia Marques, domiciliée 119A, rue Principale, L-5480 Wormeldange, administrateur
 - Monsieur Christian Schumacher, domicilié 4, rue d'Oetrange, L-5360 Schrassig, administrateur
- leurs mandats prenant fin lors de la tenue de l'assemblée générale de 2003.

Quatrième résolution

L'assemblée ratifie la nomination de la FIDUCIAIRE REUTER-WAGNER & ASSOCIES, S.à r.l., dont le siège social est établi 134 route d'Arlon, L-8008 Strassen en remplacement de LUX AUDIT S.A. avec siège social 57 avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg. Son mandat prenant fin lors de la tenue de l'assemblée générale de 2004.

Strassen, le 7 janvier 2004.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2004, réf. LSO-AM02785. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(008546.3/578/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

JAWA'S ZOO SHOP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Goetzingen, 17, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 42.940.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2004, réf. LSO-AM05256, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 23 janvier 2004.

Pour JAWA'S ZOO SHOP, S.à r.l.
FIDUCIAIRE ROGER LINSTER
p.d. V. Roman

(008784.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

EUROSITUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9910 Troisvierges, 3, rue de la Laiterie.
R. C. Luxembourg B 98.251.

STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt-trois octobre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

1) Monsieur Oswald De Riemaecker, informaticien, né à Uccle (B), le 1^{er} août 1970, demeurant à L-9956 Hachiville, Maison 7.

2) Madame Anabela Paiva Figueiredo, indépendante, née à Poiaras Peso Da Regua (P), le 28 mars 1972, demeurant à L-9956 Hachiville, maison 7.

3) Monsieur Alfons Cluyssen, agent commercial, né à Lommel (B), le 14 octobre 1959, demeurant à L-9641 Brachtenbach, maison 46A.

4) Madame Martine Van Schaeybroeck, fonctionnaire CEE, née à St. Agathe-Berchem, le 11 mars 1957, demeurant à L-9641 Brachtenbach, maison 46A.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme, qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de EUROSITUS S.A.

Cette société aura son siège à Troisvierges. Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du Conseil d'Administration.

La durée est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet:

- l'exploitation d'un commerce avec achat et vente de matériel informatique et d'articles de la branche ainsi que tous les services se rattachant à son objet;
- le développement, la production et coproduction de tout projet dans le domaine du multimédia entre autres de site Internet, page Web, borne interactive, CD-Rom, DVD et tout autre support;
- l'administration et la maintenance de serveurs Web;
- la production et coproduction de matériel imprimé en autres brochures, affiches, magazines etc.;
- la consultance et suivi de tous ces projets multimédia et d'impression.

Elle pourra également distribuer, acheter et vendre, importer et exporter, louer et donner en location, donner et prendre en leasing tous ces produits, qu'ils soient de sa production ou non.

La société pourra également faire du consulting, de la gestion, de l'administration et du conseil en matière de service informatique.

Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Elle peut s'intéresser par toute voie dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou de nature à favoriser le développement de son entreprise.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en cent (100) actions de trois cent dix euros (310,-) chacune.

Souscription du capital

Le capital social a été souscrit comme suit:

1) Monsieur Oswald De Riemaecker, préqualifié,	55 actions
2) Madame Anabela Paiva Figueiredo, préqualifiée,	5 actions
3) Monsieur Alfons Cluyssen, préqualifié,	35 actions
4) Madame Martine Van Schaeybroeck, préqualifiée,	5 actions
Total:	100 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR), se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

La société peut racheter ses propres actions avec l'autorisation de l'assemblée générale suivant les conditions fixées par la loi.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex et télécopie, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

Art. 6. L'assemblée générale et/ou le Conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent.

La société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou par la signature conjointe de deux administrateurs dont celle de l'administrateur-délégué.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder trois ans. Ils sont rééligibles.

Art. 8. Le Conseil d'Administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes avec l'approbation du ou des commissaires aux comptes.

Art. 9. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2003.

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le dernier lundi du mois de juin chaque année à 9.00 heures, sauf un dimanche et un jour férié le lendemain ouvrable, et pour la première fois en 2004.

Art. 12. La loi du dix août mil neuf cent quinze et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille quatre cents euros (1.400,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualité qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un pour une durée de 6 ans.

2.- Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Oswald De Riemaeker, préqualifié, administrateur-délégué;

b) Monsieur Alfons Cluyssen, préqualifié;

c) Madame Anabela Paiva Figueiredo, préqualifiée.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société à responsabilité limitée LUXREVISION, S.à r.l., (R.C. B 40.124) avec siège social à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

4.- Le siège social de la société est fixé à L-9910 Troisvierges, 3, rue de la Laiterie.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: O. De Riemaeker, A. Paiva Figueiredo, A. Cluyssen, M. Van Schaeybroeck, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 octobre 2003, vol. 892, fol. 58, case 5. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pétange, le 5 novembre 2003.

Pour expédition conforme

G. d'Huart

Notaire

(006627.3/207/108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

CORSPI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 45, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 98.272.

—
STATUTS

L'an deux mille quatre, le cinq janvier.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

Ont comparu:

1.- Pasquale Corcelli, entrepreneur de constructions, né à Polombaiolo di Bitonto/Bari (Italie) le 13 décembre 1946, époux de Livia Leo, demeurant à L-2167 Luxembourg, 60, rue des Muguets, mariés sous le régime de la séparation de biens suivant contrat de mariage reçu le 23 juillet 1986 par-devant Maître Frank Molitor de Mondorf-les-Bains;

2.- Giovanni Spinelli, restaurateur, né à Turi (Italie) le 21 août 1963, époux de Franca Corcelli, demeurant à L-5612 Mondorf-les-Bains, 1, avenue François Clément.

Les comparants ont requis le notaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: CORSPI S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant avec débit de boissons alcooliques et non-alcooliques.

La société peut par ailleurs faire toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, mobilières ou immobilières qu'elle juge utiles à la réalisation de son objet.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille (31.000,-) euros, représenté par cent (100) actions de trois cent dix (310,-) euros chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier jeudi du mois de juin à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 11. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Art. 12. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- Pasquale Corcelli, entrepreneur de constructions, né à Polombaio di Bitonto/Bari (Italie) le 13 décembre 1946, époux de Livia Leo, demeurant à L-2167 Luxembourg, 60, rue des Muguets, mariés sous le régime de la séparation de biens suivant contrat de mariage reçu le 23 juillet 1986 par-devant Maître Frank Molitor de Mondorf-les-Bains, cinquante et une actions	51
2.- Giovanni Spinelli, restaurateur, né à Turi (Italie) le 21 août 1963, époux de Franca Corcelli, demeurant à L-5612 Mondorf-les-Bains, 1, avenue François Clément, quarante neuf actions	49
Total:	100

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de cent pour cent de sorte que la somme de trente et un mille (31.000,-) euros se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille quatre cents (1.400,-) euros.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui pour finir le 31 décembre 2004.
- 2) La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2005.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

- 1.- Pasquale Corcelli, entrepreneur de constructions, né à Polombaio di Bitonto/Bari (Italie) le 13 décembre 1946, époux de Livia Leo, demeurant à L-2167 Luxembourg, 60, rue des Muguets;
- 2.- Giovanni Spinelli, restaurateur, né à Turi (Italie) le 21 août 1963, époux de Franca Corcelli, demeurant à L-5612 Mondorf-les-Bains, 1, avenue François Clément;
- 3.- Franca Corcelli, employée privée, née à Luxembourg, le 6 décembre 1971, épouse de Giovanni Spinelli, demeurant à L-5612 Mondorf-les-Bains, 1, avenue François Clément.

Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes:

Bureau MODUGNO, S.à r.l., avec siège social à L-3313 Bergem, 130, Grand-rue.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2009.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-1855 Luxembourg, 45, avenue J-F Kennedy.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Cinquième résolution

Le conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et à l'article 7 des présents statuts, à désigner deux (2) administrateurs-délégués avec tous pouvoirs pour engager la société par leur seule signature pour les opérations de la gestion journalière.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 2, rue des Gaulois.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. Corcelli, G. Spinelli, F. Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 janvier 2004, vol. 883, fol. 2, case 7. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Réunion du conseil d'administration

A l'instant,

Pasquale Corcelli, entrepreneur de constructions, né à Polombaio di Bitonto/Bari (Italie) le 13 décembre 1946, époux de Livia Leo, demeurant à L-2167 Luxembourg, 60, rue des Muguets, Giovanni Spinelli, restaurateur, né à Turi (Italie) le 21 août 1963, époux de Franca Corcelli, demeurant à L-5612 Mondorf-les-Bains, 1, avenue François Clément et Franca

Corcelli, employée privée, née à Luxembourg, le 6 décembre 1971, épouse de Giovanni Spinelli, demeurant à L-5612 Mondorf-les-Bains, 1, avenue François Clément, administrateurs de CORSPI S.A. avec siège social à L-1855 Luxembourg, 45, avenue J-F Kennedy, se sont réunis en conseil d'administration et, sur ordre du jour conforme, nomment Pasquale Corcelli, préqualifié, administrateur-délégué avec pouvoir d'engager la société par sa signature individuelle pour les actes relevant de la gestion journalière.

Luxembourg, le 5 janvier 2004.

Signé: P. Corcelli, G. Spinelli, F. Corcelli.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 janvier 2004, vol. 883, fol. 2, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 20 janvier 2004.

F. Molitor.

(006657.3/223/130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

SCHMIT INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Ettelbruck, 58B, Grand-rue.

R. C. Diekirch B 2.069.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2004, réf. LSO-AM04927, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbrück, le 15 décembre 2003.

Signature

Le gérant

(900426.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 janvier 2004.

FLUO DESIGN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle Kehlen.

R. C. Luxembourg B 98.507.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le douze janvier.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Georges Gatty, employé privé, demeurant à F-57155 Marly, 13, rue de la Seille, ici représenté par Maître Didier Schönberger, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Metz (France) le 19 décembre 2003.

2) LEGNOR TRADING S.A., avec siège social à Road Town, Tortola, P.O. Box 3175, Iles Vierges Britanniques, numéro d'incorporation 147914, ici représentée par Maître Didier Schönberger, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Panama le 18 décembre 2003.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités du timbre et de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Art. 1. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de FLUO DESIGN INTERNATIONAL S.A.

La société est constituée pour une durée indéterminée.

Le siège social est établi à Kehlen.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 2. La société a pour objet le commerce en gros de tous luminaires.

La société a en outre pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations sans avoir à respecter les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange, accorder tous concours, prêts, avances ou garanties à toute société dans laquelle elle dispose d'un intérêt direct ou indirect.

En général, la société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 3. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois mille cent actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Art. 4. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 5. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société.

Art. 6. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la société, ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier jour ouvrable du mois de mai à 15.00 heures et pour la première fois en l'an 2005.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

Dans la mesure où il n'est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoqués sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 7. La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus.

Art. 8. Le conseil d'administration peut choisir en son sein un président et peut également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

En cas de parité de voix, la voix du président sera prépondérante.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la société et à la représentation de la société pour la conduite des affaires, avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires, à un ou plusieurs membres du conseil ou à un comité (dont les membres n'ont pas besoin d'être administrateurs), agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 10. La société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 11. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années.

Art. 12. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année, sauf toutefois que le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre 2004.

Art. 13. Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour le fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 3 des statuts ou tel qu'il aura été augmenté ou réduit tel que prévu à l'article 3 des présents statuts.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Souscription et libération

Les comparants ont souscrit les actions et les ont libérées intégralement de la manière suivante:

Actionnaires	Capital souscrit EUR	Capital libéré EUR	Nombre d'actions
1) Georges Gatty, prénommé:	9.300,-	9.300,-	930
2) LEGNOR TRADING S.A., prénommée:	21.700,-	21.700,-	2.170
Total:	31.000,-	31.000,-	3.100

Preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve à l'entière disposition de la Société.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de 1.650,- euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Les personnes ci-avant désignées, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.

2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

Sont nommés administrateurs pour une durée de six (6) ans:

- Monsieur Georges Gatty, employé privé, né à Haguenau (France) le 24 août 1953, demeurant à F-57155 Marly, 13, rue de la Seille, également désigné en qualité d'administrateur-délégué;

- Madame Michèle Bayon, employée privée, née à F-Laxou le 11 juillet 1954, demeurant à F-57100 Thionville, 10, rue Saint-Pierre;

- Monsieur Jean-Luc Weisse, employé privé, né à Saint Avold (France) le 11 juillet 1956, demeurant à F-57880 Varsberg, 27, rue de la Chapelle.

3. A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

GRANT THORNTON FIDUCIAIRE S.A., avec siège à L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 68.292.

4. L'adresse de la société est fixée à L-8287 Kehlen, Zone Industrielle Kehlen.

5. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera de six (6) années.

6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer les pouvoirs de gestion journalière conformément à l'article 9 des statuts.

Dans le cadre de l'autorisation d'exploitation, la société ne pourra être valablement engagée que par la signature conjointe à deux, d'un administrateur et de celle de Monsieur Georges Gatty en sa qualité d'administrateur délégué ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: D. Schönberger, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 14 janvier 2004, vol. 467, fol. 52, case 3. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mé-morial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 27 janvier 2004.

A. Lentz.

(009547.3/221/153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

ARGO SERVICES & CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 98.250.

—
STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt-deux octobre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

1) La société anonyme EYE-D S.A. (R.C. B 87.273), avec siège à L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri Schnadt, représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Gontran Stiernon, conseil économique, né à Namur, le 21 janvier 1963, demeurant à B-1500 Halle, 525, Chaussée de Nivelles,

2) Monsieur Jean Pierre Berckmans, administrateur de sociétés, né à Lubumbashi, le 27 juillet 1955, demeurant à B-1780 Wemmel, 149/B3 Chaussée de Bruxelles, ici représenté par Monsieur Gontran Stiernon, préqualifié, en vertu d'une procuration annexée au présent acte.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de ARGO SERVICES & CONSULTING S.A.

Cette société aura son siège à Luxembourg. Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du Conseil d'Administration. La durée est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet le conseil et la présentation de services aux sociétés dans les domaines de l'informatique et de la gestion administrative informatisée.

La société a pour objet la prise de participations financières dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de son portefeuille et le conseil en développement d'entreprises. Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Elle peut s'intéresser par toute voie dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou de nature à favoriser le développement de son entreprise.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en cent actions de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

La société peut racheter ses propres actions avec l'autorisation de l'assemblée générale suivant les conditions fixées par la loi.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans.

Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex et télécopie, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

Le Conseil d'Administration peut prendre ses décisions également par voie circulaire et par écrit.

Art. 6. L'assemblée générale et/ou le Conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature conjointe des deux administrateurs, dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.**Art. 8.** Le Conseil d'Administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes avec l'approbation du ou des commissaires aux comptes.**Art. 9.** L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2003.**Art. 10.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le troisième jeudi du mois de mai à 10.00 heures et pour la première fois en 2004.**Art. 12.** La loi du dix août mille neuf cent quinze et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Souscription du capital

Le capital social a été souscrit comme suit:

1) La société anonyme EYE-D S.A., préqualifiée,	50 actions
2) Monsieur Jean Pierre Berckmans, préqualifié,	50 actions
Total:	100 actions

Le capital a été entièrement libéré de sorte que la somme de trente et un mille (31.000,-) euros se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille quatre cent dix euros (1.410,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualité qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont nommés administrateurs:
 - a) Monsieur Jean Pierre Berckmans, préqualifié.
 - b) Monsieur Gontran Stiernon, préqualifié.
 - c) Madame Nicole Maeck, administrateur de sociétés, née à Berchem-St.-Agathe (B), le 11 novembre 1942, demeurant à L-8025 Strassen, 32, rue de l'Eglise.
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:
La société anonyme MONEYLIFT S.A., (R.C. B 96.010), avec siège à L-2520 Luxembourg, 6, rue Henri Schnadt.
- 4.- Le siège social de la société est fixé à L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri Schnadt.
Est nommé administrateur-délégué: Monsieur Gontran Stiernon, préqualifié.

Dont acte, fait et passé à Pétange, date qu'en tête.

Après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Stiernon, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 octobre 2003, vol. 892, fol. 58, case 3. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pétange, le 5 novembre 2003.

Pour expédition conforme

G. d'Huart

Notaire

(006629.3/207/97) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

SODEVIBOIS, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 29.972.

Société anonyme holding constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 11 janvier 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 117 du 28 avril 1989; les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le même notaire, en date du 29 juillet 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 505 du 25 novembre 1993, en date du 6 septembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 603 du 21 novembre 1996 et en date du 16 juillet 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 593 du 29 octobre 1997. Le capital social a été converti en euros dans le cadre des dispositions de la loi du 10 décembre 1998, suivant assemblée générale du 20 décembre 2001, extrait publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 850 du 5 juin 2002.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2004, réf. LSO-AM05920, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2004.

SODEVIBOIS, Société Anonyme Holding

Signature

(008607.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

RUBAN BLEU HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Adames.
R. C. Luxembourg B 98.217.

STATUTS

L'an deux mille trois, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. BENISE CORPORATION, une société de droit des Iles Vierges Britanniques avec siège social à Tortola, Pasa Estate, P.O. Box 3149, Road Town représentée par Maître Marianne Goebel, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée à Tortola le 7 mars 2002;

2. Maître Marianne Goebel, avocat, demeurant à Luxembourg.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de RUBAN BLEU HOLDING S.A.

La société est constituée pour une durée indéterminée.

Le siège social est établi à Luxembourg Ville. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public. La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt neuf concernant les sociétés holding et par l'article deux cent neuf de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales telle qu'elle a été ultérieurement modifiée.

Art. 3. Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- euros), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- euros) chacune, entièrement libérées.

Le capital autorisé est fixé à trois cent dix mille euros (310.000,- euros), représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article 6 ci-après.

En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de la publication des présents statuts, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé même par des apports autres qu'en numéraire. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration en temps qu'il appartiendra. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation.

La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Art. 4. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 5. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société.

Art. 6. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 3^{ème} mardi du mois de juin, et pour la première fois en l'an deux mille quatre.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Toutes les assemblées des actionnaires seront présidées par le président du conseil d'administration ou en son absence par l'un quelconque des membres désigné par le conseil d'administration.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 7. La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus. Ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration peut choisir en son sein un président et un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la société et à la représentation de la société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 10. La société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 11. Les opérations de la société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles.

Art. 12. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année, sauf toutefois que le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre deux mille quatre.

Art. 13. Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Pour toutes les matières qui ne seront pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mille neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives, ainsi qu'à la loi du trente et un juillet mille neuf cent vingt neuf sur les sociétés holding.

Souscription et libération

Les comparants ont souscrit un nombre d'actions et ont libéré en espèces les montants suivants:

<i>Actionnaires</i>	<i>Capital Souscrit</i>	<i>Capital Libéré</i>	<i>Nombre d'actions</i>
BENISE CORPORATION prénommée	30.969,-	30.969,-	999
Marianne Goebel prénommée	31,-	31,-	1
Total:	31.000,-	31.000,-	1.000

Preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- euros) se trouve à l'entière disposition de la société.

Déclaration - Evaluation

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est approximativement estimé à la somme de mille cinq cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les personnes ci-avant désignées, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - Charles Duro, avocat, demeurant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle;
 - Karine Mastinu, avocat, demeurant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle;
 - Marianne Goebel, avocat, demeurant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.
3. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:
La FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE S.A., avec siège social à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
4. L'adresse de la société est fixée à L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.
5. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera de cinq années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2009.
6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer les pouvoirs de gestion journalière conformément à l'article 9 des statuts.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Goebel, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2004, vol. 20CS, fol. 12, case 3. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2004.

J. Elvinger.

(006064.3/211/167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2004.

VITTORIA TIMBER, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 46.748.

Société anonyme holding constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 23 décembre 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 213 du 1^{er} juin 1994. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire en date du 9 juillet 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations n° 557 du 10 octobre 1997. Le capital social a été converti en euros dans le cadre des dispositions de la loi du 10 décembre 1998, suivant assemblée générale du 20 décembre 2001, extrait publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 797 du 25 mai 2002.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2004, réf. LSO-AM05923, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2004.

VITTORIA TIMBER, Société Anonyme Holding

Signature

(008605.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

LUX-CROISSANCE SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2954 Luxembourg, 1, place de Metz.
R. C. Luxembourg B 38.527.

L'an deux mille trois, le huit décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société d'investissement à capital variable dénommée LUX-CROISSANCE, R.C. numéro B 38.527, ayant son siège social à Luxembourg, (ci dessous «la Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 19 novembre 1991, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 469 du 23 décembre 1991.

La séance est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Madame Geneviève Adam, Attachée de Direction à la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Patrick Schu, employé à la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg, demeurant à Echternach.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Claude Ewen, Attaché de Direction à la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg, demeurant à Leudelange.

Le bureau ayant été ainsi constitué, Madame le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Ordinaire a l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

(1) Recevoir le rapport du Conseil d'Administration et le rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos au 30 septembre 2003.

(2) Recevoir et adopter les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2003; affectation des résultats.

(3) Donner quitus aux Administrateurs.

(4) Nominations statutaires.

(5) Nomination du Réviseur d'Entreprises.

(6) Divers.

II.- Que la présente Assemblée a été convoquée par des avis de convocation publiés:

au journal «Luxemburger Wort»

- le 17 novembre 2003

- le 27 novembre 2003

au Mémorial du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations C:

- numéro 1206 du 17 novembre 2003; et

- numéro 1256 du 27 novembre 2003

ainsi qu'il appert de la présentation des exemplaires à l'Assemblée.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

IV.- Que conformément aux articles 26 à 29 des statuts, la présente Assemblée délibère conformément aux prescriptions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et les décisions sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

V.- Qu'en conséquence la présente Assemblée Générale Ordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour.

Les faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, Madame le Président met aux voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale constate qu'elle a pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos au 30 septembre 2003.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale approuve les comptes de l'exercice clos au 30 septembre 2003 tels qu'ils ont été présentés ainsi que l'affectation du résultat proposée par le Conseil d'Administration.

Compartiment LUX-CROISSANCE I:

- Actif net au 30 septembre 2003: 259.429.155,64 EUR

- Résultat net réalisé au 30 septembre 2003: 2.162.830,50 EUR

- Résultat des opérations au 30 septembre 2003: 21.088.053,07 EUR

Adoptant la décision du Conseil d'Administration, l'Assemblée donne son accord sur:

- la part du montant distribuable du compartiment revenant aux actions de capitalisation (actions de classe A) qui sera réinvestie dans ce compartiment au profit des actionnaires de la classe A;

- la part du montant distribuable du compartiment revenant aux actions de distribution (actions de classe B) qui sera distribuée sous forme d'un dividende de 0,50 EUR par action; le solde étant réinvesti.

L'assemblée décide que le dividende sera représenté par le coupon n° 24 des titres de classe B et payable à partir du 12 janvier 2004.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale approuve la gestion du Conseil d'Administration et donne décharge pleine et entière aux Administrateurs pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 30 septembre 2003.

Quatrième résolution

L'Assemblée constate que lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 décembre 2002, le terme du mandat des Administrateurs a été fixé à 1 (un) an, c'est-à-dire jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat des administrateurs venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination des membres suivants au Conseil d'Administration pour un nouveau terme un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en décembre 2004:

M. Raymond Kirsch, président
 M. Pit Hentgen, vice-président
 M. Michel Birel, administrateur
 M. Gilbert Ernst, administrateur
 M. Jean-Claude Finck, administrateur
 M. Jean Habay, administrateur
 M. Gilbert Hatz, administrateur
 M. Jean-Paul Kraus, administrateur
 M. Guy Rosseljong, administrateur
 M. Alphonse Sinnes, administrateur
 M. Paul Waringo, administrateur
 M. Armand Weis, administrateur

Cinquième résolution

L'Assemblée constate que le mandat du Réviseur d'Entreprises a été fixé à un an, c'est-à-dire jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination du Réviseur d'Entreprises Pricewaterhouse-Coopers pour un nouveau terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en décembre 2004.

Sixième résolution

L'Assemblée décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration des rémunérations pour l'exercice en cours s'élevant à un montant total maximum de EUR 47.935,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame le Président a levé la séance.

Dont acte, passé à Luxembourg, au siège de ladite société date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Adam, P. Schu, C. Ewen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2003, vol. 141S, fol. 66, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2004.

J. Elvinger.

(006681.3/211/104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

WEFRA, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 24.789,35.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R. C. Luxembourg B 12.637.

Société à responsabilité limitée sous forme de société anonyme suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Pétange, en date du 6 décembre 1974, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 28 du 28 février 1975; acte modificatif reçu par le même notaire en date du 21 novembre 1978, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 22 du 31 janvier 1979. Le capital social a été converti en euros dans le cadre des dispositions légales de la loi du 10 décembre 1998, suivant décision collective des associés du 21 décembre 2001, extrait publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 710 du 8 mai 2002.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2004, réf. LSO-AM05932, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2004.

WEFRA, Société à responsabilité limitée

Signature

(008624.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

BRE/DB GERMANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 96.326.

In the year two thousand and three, on the fifteenth of December.
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

BRE/DB PORTFOLIO, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 96.324,

here represented by Mrs Rachel Uhl, jurist, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 15 December 2003, which proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole partner of BRE/DB GERMANY, S.à r.l. (hereafter the «Company»), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 7 October 2003, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 96.326.

The appearing party representing the entire share capital then took the following resolutions:

First resolution

The sole partner resolved to amend the corporate purpose of the Company by specifying its existing corporate purpose, namely by specifying that the Company can also acquire stock, bonds, debentures, notes, and by completing its existing corporate purpose with an additional purpose, namely to borrow money in any form and give security for any borrowings.

Second resolution

As a consequence of the first resolution the sole partner resolved to amend article 2 of the Company's articles of incorporation which shall now read as follows:

«The purpose of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes or other securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is to borrow money in any form and give security for any borrowings.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of this purpose.

In particular, the Company will provide the companies within its portfolio with the services necessary to their administration, control and development. For that purpose, the Company may require and retain the assistance of other advisors.»

Third resolution

The sole partner resolved to amend the termination date of the first financial year into 31 December 2003.

Fourth resolution

As a consequence of the third resolution the sole partner resolved to amend the termination dated of the first financial year which shall now be as follows:

«The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2003.»

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by her name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le quinze décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

BRE/DB PORTFOLIO, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.324,

ici représentée par Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 15 décembre 2003. La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant est le seul associé de la société à responsabilité limitée BRE/DB GERMANY, S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, constituée suivant acte notarié de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 octobre 2003, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.326.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique a décidé de modifier l'objet social de la Société en précisant l'objet social existant en spécifiant que la Société peut acquérir des actions, titres, obligations et en complétant l'objet social existant par un objet supplémentaire, à savoir celui d'emprunter, sous quelque forme que ce soit, et d'accorder des garanties en relation avec ces emprunts.

Deuxième résolution

Suite à la première résolution l'associé unique a décidé de modifier l'article 2 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière d'actions, titres, obligations, ou autres valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est d'emprunter, sous quelque forme que ce soit, et d'accorder des garanties en relation avec ces emprunts.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

En particulier, la Société pourra fournir aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation les services nécessaires à leur gestion, contrôle et mise en valeur. Dans ce but, la Société pourra demander l'assistance de conseillers extérieurs.»

Troisième résolution

L'associé unique a décidé de modifier la date de fin du premier exercice social au 31 décembre 2003.

Quatrième résolution

Suite à la troisième résolution l'associé unique a décidé de modifier la date de fin du premier exercice social qui sera désormais comme suit:

«Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2003.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2003, vol. 141S, fol. 79, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2004.

J. Elvinger.

(006694.3/211/106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

EUROSCOR, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 26.569.

Le bilan au 30 septembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2004, réf. LSO-AM04103, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2004.

Pour EUROSCOR, SICAV

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signature

(008574.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

OMNIUM AFRICAÏN D'INVESTISSEMENTS (O.A.I.), Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R. C. Luxembourg B 20.721.

Société anonyme holding constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 15 juillet 1983, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 271 du 13 octobre 1983. Les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le même notaire, en date du 28 juillet 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 23 du 20 janvier 1990, et en date du 18 juin 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 468 du 11 octobre 1993. Le capital social a été converti en euros dans le cadre des dispositions de la loi du 10 décembre 1998, suivant assemblée générale du 21 décembre 2001, extrait publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 581 du 5 juin 2002.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2004, réf. LSO-AM05935, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2004.

OMNIUM AFRICAÏN D'INVESTISSEMENTS (O.A.I.), Société Anonyme Holding

Signature

(008620.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

ALIANCE ALU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R. C. Luxembourg B 98.499.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le treize janvier.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

Ont comparu:

1.- La société ALIANCE HOLDING, avec siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, en cours d'inscription au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg,
 2.- La société anonyme de droit de l'Etat de Panama XEN INVESTMENTS CORP S.A., ayant son siège social à Panama; ici représentées par Monsieur Olivier Lansac, employé privé, demeurant à Redange-sur-Attert, en vertu de deux procurations sous seing privé données à Luxembourg le 12 janvier 2004, lesquelles procurations, après avoir été paraphées ne varietur par les mandataires des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre 1^{er}.- Dénomination, siège social, objet, durée, capital social

Art. 1^{er}. Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de: ALIANCE ALU S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège peut être transféré en tout autre endroit de la commune par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification de statuts.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes opérations commerciales se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations sans avoir à respecter les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Elle a également pour objet l'acquisition, la gestion et la mise en valeur d'un patrimoine mobilier et immobilier propre.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres,

les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange, accorder tous concours, prêts, avances ou garanties à toute société dans laquelle elle dispose d'un intérêt direct ou indirect.

Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés ou non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités.

En général, la société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Titre II.- Administration, surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désigneront un remplaçant temporaire. Dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

Art. 7. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, à produire en justice ou ailleurs, sont signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 8. Le conseil d'administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et pour effectuer les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

Art. 9. Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière soit à des administrateurs, soit à des tierces personnes, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société, en observant les dispositions de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le conseil peut également conférer tous mandats spéciaux, par procuration authentique ou sous signatures privées.

Art. 10. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 11. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

Titre III. Assemblées Générales

Art. 12. L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Art. 13. L'assemblée générale statutaire se réunit au siège de la société ou à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième vendredi du mois de juin à 15.00 heures. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée est reportée au premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales, même l'assemblée annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

Art. 14. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Tout actionnaire aura le droit de vote en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre IV. Année sociale, répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Art. 16. Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pourcent à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pourcent du capital nominal.

L'assemblée générale décide souverainement de l'affectation du solde. Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le conseil d'administration. L'assemblée générale peut autoriser le conseil d'administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration est autorisé à effectuer la distribution d'acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales alors en vigueur.

La société peut racheter ses propres titres moyennant ses réserves libres, en respectant les conditions prévues par la loi. Aussi longtemps que la société détient ces titres en portefeuille ils sont dépouillés de leur droit de vote et de leur droit aux dividendes.

Titre V. Dissolution, liquidation

Art. 17. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition Générale

Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties s'en réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2004.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2005.

Souscription et Libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1) La société ALIANCE HOLDING, prénommée, trois cent neuf actions	309
2) La société XEN INVESTMENTS CORP S.A., prénommée, une action	1
Total: Trois cent-dix actions	310

Toutes ces actions ont été immédiatement libérées intégralement de sorte que la somme de 31.000,- EUR se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ 1.500,- EUR.

Assemblée Générale Extraordinaire

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarent se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire et prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Romain Bontemps, expert-comptable et fiscal, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg, né à Dudelange le 27 décembre 1960,
- b) Monsieur Marc Hilger, conseiller fiscal, demeurant à Bridel, né à Esch-sur-Alzette, le 23 avril 1949,
- c) Monsieur Ronald Weber, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg, né à Maastricht le 2 août 1953,

- 2.- Le nombre de commissaires est fixé à un.

Est nommée commissaire:

La société ABAX AUDIT, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 27.761.

- 3.- Le mandat des administrateurs et du commissaire prendra fin à l'assemblée générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

4.- L'assemblée autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du conseil d'administration ou à toute autre personne désignée par le conseil d'administration.

- 5.- Le siège social de la société est fixé à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: O. Lansac, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2004, vol. 142S, fol. 26, case 11. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 23 janvier 2004.

P. Decker.

(009368.3/206/159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

S. & P. LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Ettelbruck, 58B, Grand-rue.

R. C. Diekirch B 5.254.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2004, réf. LSO-AM04901, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbrück, le 22 décembre 2004.

Signature

Le gérant

(900427.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 janvier 2004.

ProLogis UK LXXVIII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Share capital: 10.000,- GBP.**

Registered office: L-5365 Münsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 86.126.

In the year two thousand and three, on the twelfth day of December.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

THE STANDARD LIFE ASSURANCE COMPANY, whose registered office is at Standard Life House, 30, Lothian Road, Edinburgh EH1 2DH, United Kingdom, whose registered office is at Standard Life House, 30, Lothian Road, Edinburgh EH1 2DH, United Kingdom here represented by Mrs Rachel Uhl, jurist, with professional address at Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal on December 11th, 2003.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to state that:

I.- The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company incorporated and existing under the laws of Luxembourg under the name of ProLogis UK LXXVIII, S.à r.l., having its registered office is at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, (the «Company»), incorporated pursuant to a deed of Maître Franck Baden, notary residing in Luxembourg of February 13, 2002, published in the Mémorial, Recueil C n° 831 of May 5, 2002.

II.- The Company's share capital is currently fixed at ten thousand Pounds (GBP 10,000.-) represented by five hundred (500) shares of twenty Pounds (GBP 20.-) each.

III.- The appearing party has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to transfer the Company's registered office to 22, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach with effect as of December 12, 2003.

Second resolution

Pursuant to the above transfer of the Company's registered office, the article 5 of the by-laws is amended and shall henceforth be read as follows:

«**Art. 5.** The registered office of the company is in Münsbach. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholder(s). Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.»

Third resolution

The sole shareholder also resolved to accept the resignation of ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, filed with the Luxembourg Trade Register at section B under number 79.905, as manager of the Company with immediate effect.

Fourth resolution

The sole shareholder also resolved to grant discharge to the resigning manager, ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., prenamed for its mandate up to today's date.

Fifth resolution

The sole shareholder also resolved to appoint for an unlimited period of time the following persons as new managers of the company:

- Mr Alexander Watt, born in United Kingdom (Glasgow) on August 16, 1952, and residing at Greyfriars, Whim Road, Gullane East Lothian EH31 2BD, United Kingdom;

- Mr Romain Thillens, licencié en sciences économiques, born in Luxembourg (Wiltz) on October 30, 1952, and residing at 10, avenue Nic. Kreins, L-9536 Wiltz;

- Mr Dominique Ransquin, licencié et maître en sciences économiques et sociales, born in Belgium (Namur) on September 4, 1951, and residing at 25, route de Remich, L-5250 Sandweiler.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the present transfer of the registered office are estimated at thousand five hundred Euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present Deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le douze décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

THE STANDARD LIFE ASSURANCE COMPANY, ayant son siège social à Standard Life House, 30 Lothian Road, Edinburgh EH1 2DH, Royaume-Uni ici représentée par Mme Rachel Uhl, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 11 décembre 2003.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I.- La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de ProLogis UK LXXVIII, S.à r.l., ayant son siège social au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, («la Société»), constituée suivant acte de Maître Franck Baden, notaire de résidence à Luxembourg le 13 février 2002, publié au Memorial, Recueil C n° 831 en date du 5 mai 2002.

II.- Le capital social de la Société est fixé à dix mille Livres Sterling (GBP 10.000,-) divisé en cinq cent (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt Livres Sterling (GBP 20,-) chacune.

Le comparant reconnaît être parfaitement au courant des décisions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de transférer le siège social de la Société au 22, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach avec effet au 12 décembre 2003.

Seconde résolution

Suite au transfert de siège de la Société ci-dessus, l'article 5 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le siège social est établi à Münsbach (commune de Schüttrange).

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts. La Société peut ouvrir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.»

Troisième résolution

L'associé unique décide d'accepter la démission du gérant de la Société, ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., ayant son siège social au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce de Luxembourg, section B, numéro 79.905, avec effet immédiat.

Quatrième résolution

L'associé unique décide de donner décharge au gérant démissionnaire, ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l. prénommé, pour l'exercice de ses fonctions jusqu'à ce jour.

Cinquième résolution

L'associé unique décide de nommer les personnes suivantes aux fonctions de gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Alex Watt, né au Royaume-Uni, Glasgow le 26 août 1952, et demeurant au Greyfriars, Whim Road, Gullane East Lothian EH31 2BD, Royaume-Uni;

- Monsieur Romain Thillens, né au Luxembourg, Wiltz, le 30 octobre 1952, et demeurant au 10, avenue Nic. Kreins, L-9536 Wiltz;

- Monsieur Dominique Ransquin, né en Belgique, Namur, le 4 septembre 1951, et demeurant au 25, route de Remich, L-5250 Sandweiler.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2003, vol. 19CS, fol. 61, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2004.

J. Elvinger.

(006697.3/211/114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

ODYSSET S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 59.476.

—
Le bilan et le compte de profits et pertes au 30 juin 2000, enregistrés à Luxembourg, le 20 janvier 2004, réf. LSO-AM04472, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2004.

Pour ODYSSET S.A., société anonyme holding

J. Claeys

Administrateur

(009058.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

ODYSSET S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 59.476.

—
Le bilan et le compte de profits et pertes au 30 juin 2001, enregistrés à Luxembourg, le 20 janvier 2004, réf. LSO-AM04477, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2004.

Pour ODYSSET S.A., société anonyme holding

J. Claeys

Administrateur

(009059.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

ODYSSET S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 59.476.

—
Le bilan et le compte de profits et pertes au 30 juin 2002, enregistrés à Luxembourg, le 20 janvier 2004, réf. LSO-AM04481, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2004.

Pour ODYSSET S.A., société anonyme holding

J. Claeys

Administrateur

(009060.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

ODYSSET S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 59.476.

—
Le bilan et le compte de profits et pertes au 30 juin 2003, enregistrés à Luxembourg, le 20 janvier 2004, réf. LSO-AM04488, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2004.

Pour ODYSSET S.A., société anonyme holding

J. Claeys

Administrateur

(009061.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

ALUXTOUR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Hosingen.
R. C. Diekirch B 94.988.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2004, réf. LSO-AM03701, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 janvier 2004.

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(900428.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 janvier 2004.

PENTAIR ASIA HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 81.548.

In the year two thousand and three, on the fourth of December.
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

PENTAIR GLOBAL, S.à r.l., a company organized by the Laws of Luxembourg, with registered office at L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau and registered with the Luxembourg Company Register under number B 72.853, here represented by Miss Rachel Uhl, jurist, residing at Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 3rd, 2003,

and

PENTAIR INC., a company organized by the Laws of Minnesota, with registered office at 55416 USA, 5500 Wayzata Blvd., suite 800, Golden Valley, Minnesota, here represented by Miss Rachel Uhl, jurist, residing at Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 3rd, 2003.

The said proxies, after having been signed *in varietur* by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties declare to be the actual shareholders of PENTAIR ASIA HOLDINGS, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office in L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, incorporated by deed of M^e Jean Seckler, notary residing at Junglinster, on April 9th, 2001, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations section C, number 974 of November 7th, 2001, page 46722.

The shareholders request the notary to document the following resolution:

Sole resolution

The shareholders decide to amend the article 10 of the articles of association of the Company, which will henceforth read as follows:

«**Art. 10.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked *ad nutum*.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances, including legal actions, and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 14 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several *ad hoc* agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Circular resolutions of the board of managers shall be validly taken if approved in writing by all managers. Such approval may be in a single or in several separate documents.

The board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

The resolutions of the board of managers shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by one manager.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.»

There being no further business, the meeting is terminated.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately thousand five hundred euros.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le quatre décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

PENTAIR GLOBAL, S.à r.l., une société de droit du Luxembourg, dont le siège social est sis à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 72.853, ici représentée par Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 3 décembre 2003,

ainsi que

PENTAIR INC., une société du droit du Minnesota, dont le siège social est sis à 55416 USA, 5500 Wayzata Blvd., suite 800, Golden Valley, Minnesota,

ici représentée par Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 3 décembre 2003.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquelles comparantes déclarent être les seuls associés actuels de la société PENTAIR ASIA HOLDINGS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit du Luxembourg, dont le siège social est sis à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, constituée par acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 9 avril 2001, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations section C, sous le numéro 974 du 7 novembre 2001, page 46722.

Les associés ont prié le notaire instrumentaire de documenter la résolution suivante:

Résolution unique

Les associés décident de modifier l'article 10 des statuts qui se lit dorénavant comme suit:

«**Art. 10.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société, en ce comprises les Actions judiciaires, et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes de l'article 14 aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de l'un des membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Le conseil de gérance peut valablement prendre des décisions par voie circulaire si elles sont approuvées par écrit par tous les administrateurs. De telles approbations peuvent être données sur un ou plusieurs documents séparés.

Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres, un président. Il pourra aussi choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur, et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales.

Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signées par le président et par le secrétaire, ou par un notaire et seront déposées dans les livres de la Société.

Les copies et extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, par le secrétaire ou par un gérant.»

Les comparants ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes à environ mille cinq cents euros.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2003, vol. 141S, fol. 64, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2003.

J. Elvinger.

(007646.3/211/123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2004.

ENTREPRISE DE FAÇADES MIOTTO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Erpeldange.

R. C. Diekirch B 91.650.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2004, réf. LSO-AM03721, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2004.

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(900429.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 janvier 2004.

ATELIER MECANIQUE SCHULER-PUTZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9653 Goesdorf, 6, op der Tomm.

R. C. Diekirch B 4.384.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 17 décembre 2003, réf. DSO-AL00122, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société ATELIER MECANIQUE SCHULER-PUTZ, S.à r.l.

Signature

(900433.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 janvier 2004.

DECKENBRUNNEN BUREAU D'ASSURANCES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9010 Ettelbruck, 23, route de Bastogne.

R. C. Diekirch B 6.072.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 17 décembre 2003, réf. DSO-AL00105, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société DECKENBRUNNEN BUREAU D'ASSURANCES, S.à r.l.

Signature

(900434.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 janvier 2004.

OBECHÉ, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R. C. Luxembourg B 47.475.

Société anonyme holding constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 25 mars 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 330 du 9 septembre 1994. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire, en date du 16 juillet 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations n° 592 du 29 octobre 1997. Le capital social a été converti en euros dans le cadre des dispositions de la loi du 10 décembre 1998, suivant assemblée générale du 20 décembre 2001, extrait publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 850 du 5 juin 2002.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2004, réf. LSO-AM05915, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2004.

OBECHÉ, Société Anonyme Holding

Signature

(008608.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

**SOCIETE D'EXPLOITATION DU CENTRE EQUESTRE DE WATRANGE, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9690 Watrange, 2, rue Abbé Welter.
R. C. Diekirch B 2.983.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 17 décembre 2003, réf. DSO-AL00119, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société SOCIETE D'EXPLOITATION DU CENTRE EQUESTRE DE WATRANGE, S.à r.l.

Signature

(900435.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 janvier 2004.

ProLogis UK LXXV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: 10.000,- GBP.

Registered office: L-5365 Münsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 84.245.

In the year two thousand and three, on the twelfth day of December.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

THE STANDARD LIFE ASSURANCE COMPANY, whose registered office is at Standard Life House, 30, Lothian Road, Edinburgh EH1 2DH, United Kingdom, whose registered office is at Standard Life House, 30, Lothian Road, Edinburgh EH1 2DH, United Kingdom here represented by Mrs Rachel Uhl, juriste, with professional address at Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal on December 11th, 2003.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I.- The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company incorporated and existing under the laws of Luxembourg under the name of ProLogis UK LXXV, S.à r.l., having its registered office is at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, (the «Company»), incorporated pursuant to a deed of Maître Franck Baden, notary residing in Luxembourg of October 24, 2001, published in the Mémorial, Recueil C n° 330 of February 28, 2002.

II.- The Company's share capital is currently fixed at ten thousand Pounds (GBP 10,000.-) represented by five hundred (500) shares of twenty Pounds (GBP 20.-) each.

III.- The appearing party has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to transfer the Company's registered office to 22, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach with effect as of December 12, 2003.

Second resolution

Pursuant to the above transfer of the Company's registered office, the article 5 of the bylaws is amended and shall henceforth be read as follows:

«**Art. 5.** The registered office of the company is in Münsbach. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholder(s). Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.»

Third resolution

The sole shareholder also resolved to accept the resignation of ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, filed with the Luxembourg Trade Register at section B under number 79.905, as manager of the Company with immediate effect.

Fourth resolution

The sole shareholder also resolved to grant discharge to the resigning manager, ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., prenamed for its mandate up to today's date.

Fifth resolution

The sole shareholder also resolved to appoint for an unlimited period of time the following persons as new managers of the company:

- Mr Alexander Watt, born in United Kingdom (Glasgow) on August 16, 1952, and residing at Greyfriars, Whim Road, Gullane East Lothian EH31 2BD, United Kingdom;

- Mr Romain Thillens, licencié en sciences économiques, born in Luxembourg (Wiltz), on October 30, 1952, and residing at 10, avenue Nic. Kreins, L-9536 Wiltz;

- Mr Dominique Ransquin, licencié et maître en sciences économiques et sociales, born in Belgium (Namur) on September 4, 1951, and residing at 25, route de Remich, L-5250 Sandweiler.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the present transfer of the registered office are estimated at thousand five hundred Euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le douze décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

THE STANDARD LIFE ASSURANCE COMPANY, ayant son siège social à Standard Life House, 30, Lothian Road, Edinburgh EH1 2DH, Royaume-Uni, ici représentée par Mme Rachel Uhl, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 11 décembre 2003.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I.- La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de ProLogis UK LXXV, S.à r.l., ayant son siège social au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, («la Société»), constituée suivant acte de Maître Franck Baden, notaire de résidence à Luxembourg le 24 octobre 2001, publié au Mémorial, Recueil C n° 330 en date du 28 février 2002.

II.- Le capital social de la Société est fixé à dix mille Livres Sterling (GBP 10.000,-) divisé en cinq cent (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt Livres Sterling (GBP 20,-) chacune.

Le comparant reconnaît être parfaitement au courant des décisions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de transférer le siège social de la Société au 22, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach avec effet au 12 décembre 2003.

Seconde résolution

Suite au transfert de siège de la Société ci-dessus, l'article 5 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le siège social est établi à Münsbach (commune de Schüttrange).

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts. La Société peut ouvrir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.»

Troisième résolution

L'associé unique décide d'accepter la démission du gérant de la Société, ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., ayant son siège social au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce de Luxembourg, section B, numéro 79.905, avec effet immédiat.

Quatrième résolution

L'associé unique décide de donner décharge au gérant démissionnaire, ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., prénommé, pour l'exercice de ses fonctions jusqu'à ce jour.

Cinquième résolution

L'associé unique décide de nommer les personnes suivantes aux fonctions de gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Alex Watt, né au Royaume-Uni, Glasgow le 26 août 1952, et demeurant au Greyfriars, Whim Road, Gullane East Lothian EH31 2BD, Royaume-Uni;

- Monsieur Romain Thillens, né au Luxembourg, Wiltz, le 30 octobre 1952, et demeurant au 10, avenue Nic. Kreins, L-9536 Wiltz;

- Monsieur Dominique Ransquin, né en Belgique, Namur, le 4 septembre 1951, et demeurant au 25, route de Remich, L-5250 Sandweiler.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cent euros (1.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2003, vol. 19CS, fol. 61, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2004.

J. Elvinger.

(006705.3/211/116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

ALCAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9776 Wilwerwiltz, 4, op der Gare.

R. C. Diekirch B 2.360.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 17 décembre 2003, réf. DSO-AL00105, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société ALCAR, S.à r.l.

Signature

(900436.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 janvier 2004.

SCOR PICKING, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 78.093.

Le bilan au 30 septembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2004, réf. LSO-AM04107, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2004.

Pour SCOR PICKING, SICAV

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

(008578.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

SCOR EUROPE MID CAP, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 78.092.

Le bilan au 30 septembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2004, réf. LSO-AM04100, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2004.

Pour SCOR EUROPE MID CAP, SICAV

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signature

(008581.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

HUTCHISON 3G SWEDEN INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché aux Herbes.

R. C. Luxembourg B 74.474.

Acte constitutif publié au Mémorial C n° 408 du 8 juin 2000

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2004, réf. LSO-AM04956, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2004.

Signature.

(008645.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

HSBC PROTECTED FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 86.372.

Le bilan au 31 mars 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2004, réf. LSO-AM05095, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2004.

Pour HSBC PROTECTED FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signature

(008585.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

ImmoBill S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-5854 Alzingen, 60, rue Langheck.
R. C. Luxembourg E237.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le quinze janvier.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

1.- Monsieur Paul Kremer, indépendant, né à Luxembourg le 31 mai 1974, demeurant à L-5854 Alzingen, 60, rue Langheck.

2.- Monsieur Charles Kremer, retraité, né à Steinfort le 18 septembre 1935, demeurant à L-8440 Steinfort, 30, route de Luxembourg.

Lesquels comparants ont requis le notaire soussigné de dresser un acte de constitution d'une société civile immobilière familiale qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Dénomination - Objet - Durée - Siège

Art. 1^{er}. Par les présentes, il est formé une société civile immobilière familiale sous la dénomination: ImmoBill S.C.I.

Art. 2. La société a pour objet l'achat, la vente, l'échange, la mise en valeur, la mise en location et la gestion d'un ou de plusieurs immeubles à Luxembourg et à l'étranger, en dehors de toutes opérations commerciales.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

La dissolution de la société ne peut être décidée par les associés qu'avec les majorités prévues pour la modification des statuts.

Toutefois, chaque associé peut céder ses parts conformément aux dispositions de l'article 6 des statuts.

Art. 4. Le siège de la société est établi à Alzingen.

Titre II.- Capital - Apports - Parts

Art. 5. Le capital social est fixé à dix mille euros (EUR 10.000,-), divisé en cent (100) parts sociales de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Paul Kremer, prénommé, quatre-vingts parts sociales	80
2) Monsieur Charles Kremer, prénommé, vingt parts sociales	20
Total: cent parts sociales	100

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de dix mille euros (EUR 10.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. La cession se fait conformément aux dispositions de l'article 1690 nouveau du Code Civil.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale par la majorité des associés, représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social. Si un associé se propose de céder tant à titre gratuit qu'à titre onéreux tout ou partie de ses parts sociales à un non-associé, il doit les offrir à ses co-associés proportionnellement à leur participation dans la société au moins six (6) mois avant la fin de l'exercice en cours.

En cas de désaccord persistant des associés sur le prix après un délai de quatre (4) semaines, le ou les associés qui entendent céder les parts sociales, le ou les associés qui se proposent de les acquérir désigneront chacun un expert pour nommer ensuite un autre expert destiné à les départager en cas de désaccord entre parties pour fixer la valeur de cession, en se basant sur le bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou des deux dernières année(s).

La société communique par lettre recommandée le résultat de l'expertise aux associés en les invitant à faire savoir dans un délai de quatre (4) semaines s'ils sont disposés à acheter ou céder leurs parts sociales aux prix arrêtés. Le silence de la part des associés pendant ce délai équivaut à un refus.

Si plusieurs associés déclarent vouloir acquérir des parts sociales, les parts sociales proposées à la vente seront offertes aux associés qui entendent les acquérir en proportion de leur participation dans la société.

Au cas où aucun associé n'est disposé à acquérir les parts sociales, les associés restants peuvent, de commun accord, désigner une tierce personne non-associée, pour acquérir les parts sociales proposées pour la cession.

L'associé qui entend les céder peut les offrir à des non-associés, étant entendu qu'un droit de préemption est encore réservé aux autres associés en proportion de leurs participations pendant un délai de deux (2) semaines à partir de la date de l'offre et suivant les conditions de celle-ci.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente (30) jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants.

Le consentement n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

Les héritiers ou les bénéficiaires d'institutions testamentaires ou contractuelles qui n'ont pas été agréés et qui n'ont pas trouvé un cessionnaire réunissant les conditions requises, peuvent provoquer la dissolution anticipée de la société trois (3) mois après une mise en demeure signifiée au(x) gérant(s) par exploit d'huissier et notifiée aux associés par pli recommandé à la poste.

Toutefois, pendant ledit délai de trois (3) mois, les parts sociales du défunt peuvent être acquises, soit par les associés, soit par un tiers agréé par eux, soit par la société elle-même, lorsqu'elle remplit les conditions exigées pour l'acquisition par une société de ses propres titres.

Le prix de rachat des parts sociales se calcule sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou des deux dernières année(s).

S'il n'a pas été distribué de bénéfice, ou s'il n'intervient pas d'accord sur l'application des bases de rachat indiquées par l'alinéa précédent, le prix sera fixé, en cas de désaccord, par les tribunaux.

L'exercice des droits afférents aux parts sociales du défunt est suspendu jusqu'à ce que le transfert de ces droits sont opposables à la société.

L'apport des parts sociales dans le capital d'une autre société en tant que capital ou fraction de capital est interdite sans l'accord préalable du ou des gérant(s).

Art. 7. Les associés supportent les pertes de la société proportionnellement à leurs parts dans la société.

Titre III.- Administration

Art. 8. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par les associés à la majorité des voix. Le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour compte de la société et faire et autoriser tous actes et opérations nécessaires à la réalisation de son objet social.

La société est engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle du ou des gérant(s).

Art. 9. Le bilan est soumis à l'approbation des associés qui décident de l'emploi des bénéfices. En cas de distribution de bénéfice, les bénéfices sont répartis entre les associés proportionnellement au nombre de leurs parts sociales.

Art. 10. Le vote des délibérations de l'assemblée des associés, sur tous les points y compris les modifications statutaires, est déterminé, par la majorité des trois quarts des votes des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée des associés se réunira aussi souvent que les affaires de la société l'exigent sur convocation du ou des gérant(s) et sur convocation d'un ou de plusieurs associés. Pareille convocation doit contenir l'ordre du jour de l'assemblée.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 12. La société ne prend pas fin par la mort, l'interdiction, la déconfiture ou la faillite d'un associé ou du ou des gérant(s).

Art. 13. En cas de dissolution, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s), à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 14. Les articles 1832 à 1872 du code civil ainsi que les modifications apportées au régime des sociétés civiles par la loi du 18 septembre 1933 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Déclaration pour l'enregistrement

Pour les besoins de l'enregistrement, il est déclaré que la société ci-avant constituée est une société familiale entre Monsieur Charles Kremer et son fils Monsieur Paul Kremer.

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations incombant à la société en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à neuf cents euros (EUR 900,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se sont reconnus dûment convoqués et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

1.- Monsieur Paul Kremer, prénommé, est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée.

La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

2.- Le siège social est fixé à L-5854 Alzingen, 60, rue Langheck.

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Kremer, Ch. Kremer, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 20 janvier 2004, vol. 429, fol. 12, case 9. – Reçu 50 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 26 janvier 2004.

A. Weber.

(009369.3/236/122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

DEXIA LUXPART, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 52.211.

Le bilan au 30 septembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2004, réf. LSO-AM00594, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2004.

Pour DEXIA LUXPART, Société d'Investissement à Capital Variable

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

(008590.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

CYNTHIA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 58.839.

Société anonyme holding constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 2 avril 1997, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 390 du 21 juillet 1997.

Le capital social a été converti en euros dans le cadre des dispositions de la loi du 10 décembre 1998, suivant assemblée générale du 20 décembre 2001, extrait publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 761 du 18 mai 2002.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2004, réf. LSO-AM05914, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2004.

CYNTHIA, Société Anonyme Holding

Signature

(008610.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

CABOCHON S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 59.467.

Le bilan au 31 mars 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2004, réf. LSO-AM05830, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2004.

FIDUPAR

Signatures

(008646.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

RESERVJAGD AKTIENGESELLSCHAFT, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 23.027.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2004, réf. LSO-AM04940, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2004.

RESERVJAGD AKTIENGESELLSCHAFT

Signatures

Administrateurs

(009108.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

RESERVJAGD AKTIENGESELLSCHAFT, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 23.027.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2004, réf. LSO-AM04938, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2004.

RESERVJAGD AKTIENGESELLSCHAFT

Signatures

Administrateurs

(009109.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

DÖNER HAUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6480 Echternach, 1, rue Val de Rose.
R. C. Luxembourg B 98.249.

STATUTS

L'an deux mille trois, le huit décembre.

Par-devant Maître Camille Mines, notaire de résidence à Capellen.

Ont comparu:

- Monsieur Alla Mohammad, cuisinier, né le 1^{er} janvier 1965 à Baglan (Afghanistan), demeurant à L-2730 Luxembourg, 28, rue Michel Welter, et
- Monsieur Giyasettin Adaga, commerçant, né le 4 février 1964 à Kigi (Portugal), demeurant à L-1522 Howald, 24, rue Jules Fischer.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de DÖNER HAUS, S.à r.l.

Art. 2. Le siège social est établi à Echternach.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg.

La durée de la société est illimitée.

Art. 3. La société a pour objet la vente de pommes frites, de saucissons, d'hamburgers, de sandwiches garnis et de boissons non-alcooliques.

D'une façon générale, elle pourra accomplir tout acte susceptible de favoriser son objet social, dans les seules limites des lois régissant les matières visées.

Art. 4. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Les parts ont été souscrites comme suit:

- | | |
|---|----------|
| - Monsieur Alla Mohammad, préqualifié: | 48 parts |
| - Monsieur Giyasettin Adaga, préqualifié: | 52 parts |

Total: 100 parts

Les cent parts sociales sont intégralement libérées par des versements en espèces ainsi qu'il en a été démontré au notaire qui le constate expressément.

Chaque part donne droit à une part proportionnelle dans la distribution des bénéfices ainsi que dans le partage de l'actif net en cas de dissolution.

Art. 5. Les parts sont librement cessibles entre associés, mais elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social restant. Pour le surplus, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Lors d'une cession, la valeur des parts est déterminée d'un commun accord entre les parties.

Par ailleurs, les relations entre associés et/ou les relations entre les associés et des personnes physiques ou morales bien déterminées pourront faire l'objet d'un contrat d'association ou de partenariat sous seing privé.

Un tel contrat, par le seul fait de sa signature, aura inter partes la même valeur probante et contraignante que les présents statuts.

Un tel contrat sera opposable à la société après qu'il lui aura dûment été signifié, mais il ne saurait avoir d'effet vis-à-vis des tiers qu'après avoir été dûment publié.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la société.

Art. 7. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Art. 8. La société sera gérée par un ou plusieurs gérants nommés et révocables par l'Assemblée générale.

Les gérants peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs sous réserve de l'accord de l'Assemblée Générale.

Art. 9. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les 3/4 du capital social.

Art. 11. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'assemblée générale annuelle aura lieu le premier lundi du mois de mai de chaque exercice.

Si cette date est un jour férié légal, l'assemblée aura lieu le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 13. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mille trois.

Chaque année le trente et un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse l'inventaire comprenant les pièces comptables exigées par la loi.

Art. 14. Sur le bénéfice net de la société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Art. 15. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants, sinon par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives, ou à défaut par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce compétent statuant sur requête de tout intéressé.

Art. 16. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme d'environ mille trois cents Euros (EUR 1.300,-).

Le notaire instrumentant attire l'attention des comparants qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social.

Les comparants reconnaissent avoir reçu du notaire une note résumant les règles et conditions fondamentales relatives à l'octroi d'une autorisation d'établissement, note que le Ministère des Classes Moyennes a fait parvenir à la Chambre des Notaires en date du 16 mai 2001.

Loi anti-blanchiment

En application de la loi du 11 août 1998, les comparants déclarent être les bénéficiaires réels de cette opération et ils déclarent en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Assemblée Générale

Les fondateurs prénommés, détenant l'intégralité des parts sociales, se sont constitués en Assemblée Générale et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le siège social est fixé à L-6480 Echternach, 1, rue Val de Rose.

2. La société sera gérée par un gérant technique et par un gérant administratif.

3. Est nommé gérant technique: Monsieur Giyasettin Adaga, commerçant, né le 4 février 1964 à Kigi (Portugal), demeurant à L-1522 Howald, 24, rue Jules Fischer.

4. Est nommé gérant administratif: Monsieur Alla Mohammad, cuisinier, né le 1^{er} janvier 1965 à Baglan (Afghanistan), demeurant à L-2730 Luxembourg, 28, rue Michel Welter.

5. La société est valablement engagée par la signature conjointe des gérants technique et administratif ou par la signature individuelle du gérant technique.

6. Pour autant que de besoin, la société ratifie les actes, savoir le bail commercial avec Madame Menager et l'achat du fond de commerce à M. Aydin, passés par les associés en son nom et/ou pour son compte depuis le 20 novembre 2003.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte, après s'être identifiés, pour autant qu'il s'agisse de personnes physiques, au moyen de copie de leurs cartes de séjour.

Signé: A. Mohammad, G. Adaga, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 12 décembre 2003, vol. 427, fol. 96, case 2. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 20 janvier 2004.

C. Mines.

(006634.3/225/112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

HSBC REPUBLIC HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 32, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 28.085.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, ainsi que le rapport du réviseur d'entreprises y relatif, enregistrés à Luxembourg, le 26 janvier 2004, réf. LSO-AM06049 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2004.

Signature.

(009169.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

HSBC REPUBLIC HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 32, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 28.085.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, ainsi que le rapport du réviseur d'entreprises y relatif, enregistrés à Luxembourg, le 26 janvier 2004, réf. LSO-AM06046 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2004.

Signature.

(009164.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

LOPHIRA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R. C. Luxembourg B 46.981.

Société anonyme holding constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 23 décembre 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 245 du 21 juin 1994. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire, en date du 16 juillet 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations n° 592 du 29 octobre 1997. Le capital social a été converti en euros dans le cadre des dispositions de la loi du 10 décembre 1998, suivant assemblée générale du 20 décembre 2001, extrait publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 850 du 5 juin 2002.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2004, réf. LSO-AM05912, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2004.

LOPHIRA, Société Anonyme Holding

Signature

(008616.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

AUTO-SECOURS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8544 Nagem, 2, rue de Hostert.

R. C. Diekirch B 5.718.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2004, réf. LSO-AM00355, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Arlon, le 26 janvier 2004.

AUTO-SECOURS LUXEMBOURG S.A.

SUD FIDUCIAIRE SPRL

Signature

(900437.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 janvier 2004.

LUX AQUATEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8464 Eischen, 3, Clees Wee.

R. C. Luxembourg B 98.252.

STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt-huit octobre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

FGA (LUXEMBOURG) S.A., R.C. B Luxembourg 61.096, 1, rue des Maximins, L-8247 Mamer, représentée par Stéphanie Delonnoy, employée privée, 1, rue des Maximins, L-8247 Mamer, en vertu d'une procuration annexée au présent acte.

Aniel Gallo, réviseur d'entreprises et expert comptable, né le 6 février 1962 à Tore Annunziata (Italie), 1, rue des Maximins, L-8247 Mamer, représenté par Stéphanie Delonnoy, employée privée, 1, rue des Maximins, L-8247 Mamer, en vertu d'une procuration annexée au présent acte.

Lesquels comparants, ont requis le notaire instrumentaire de documenter les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les parties ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme de droit luxembourgeois, régie par les présents statuts et la législation luxembourgeoise afférente.

Art. 2. La société prend la dénomination de LUX AQUATEC S.A.

La société est constituée pour une durée indéterminée et aura son siège social à Eischen. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du Conseil d'Administration.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un bureau d'études géologiques et géophysiques.

Elle pourra en outre prendre des participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle et la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières ou immobilières se rapportant à son objet social et pourra s'intéresser par voie d'apport, de fusion, de souscription ou de toute autre manière dans toutes les entreprises, associations, sociétés dont l'objet serait similaire ou connexe, au Grand-Duché ou à l'étranger.

Elle peut faire l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de négociation et de toutes autres manières, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises et leur prêter tous concours.

Art. 4. Le capital social de la société est fixé à trente et un mille (31.000,-) euros représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un (31,-) euros chacune.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,-) euros se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Art. 5. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire peut prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente neuf de la loi sur les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Art. 6. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme propriétaire à l'égard de la société.

Art. 7. Les actions de la société sont librement cessibles. Cependant si un actionnaire désire céder toutes ou partie de ses actions, il doit les offrir préférentiellement aux autres actionnaires, par lettre recommandée, proportionnellement à leur participation dans le capital de la société. En cas de désaccord sur le prix de cession, celui-ci sera fixé par

un expert désigné par le ou les actionnaires qui entendent céder les actions et le ou les actionnaires qui entendent acquérir les actions. Au cas où les actionnaires ci-dessus désignés ne s'entendent pas pour nommer un expert, celui-ci sera désigné par le Président du Tribunal de commerce de Luxembourg.

Les actionnaires qui n'auront pas répondu dans un délai de un mois par lettre recommandée à l'offre décrite ci-dessus seront considérés comme ayant abandonné leur droit de préférence.

Administration - Surveillance

Art. 8. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

Art. 9. Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un ou deux administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents. La société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur délégué.

Art. 10. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires.

Art. 11. Suivant les dispositions prévues par l'article 72-2 de la loi du 24 avril 1983 portant modification de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui même pour finir le trente et un décembre deux mille trois.

Art. 13. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou pas. Chaque action représentative du capital social donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée générale des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation le dernier vendredi du mois d'avril à 16.00 heures, et pour la première fois en l'an deux mille un. Si ce jour est un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable suivant.

Art. 15. La société peut acquérir ses propres actions dans les cas et sous les conditions prévues par les articles 49-2 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915.

Art. 16. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui même pour finir le trente et un décembre deux mille trois.

Les actions ont été souscrites comme suit:

FGA (LUXEMBOURG) détient neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions	999
Aniel Gallo détient une action	1
Total: mille actions	1.000

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de 1.500,- euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les actionnaires représentant l'intégralité du capital social ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2. Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans:

Monsieur Paul Naa, né le 6 septembre 1952 à Ougree (Belgique) administrateur de sociétés, 3, Clees Wee, L-8464 Eischen;

Monsieur Pierre Naa, né le 19 janvier 1981 à Liège (Belgique) administrateur de sociétés, 3, Clees Wee, L-8464 Eischen;

Madame Eliane Pax, née le 17 février 1957 à Pétange (Luxembourg) administrateur de sociétés, 3, Clees Wee, L-8464 Eischen.

3. Est nommé Administrateur délégué:

Monsieur Paul Naa, 3, Clees Wee, L-8464 Eischen.

Il sera chargé de la gestion journalière de la société ainsi que de la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion.

4. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes pour une durée de six ans:
FGA (LUXEMBOURG) S.A., (R.C. B Luxembourg 61.096), 1, rue des Maximins, L-8247 Mamer.
5. Le siège social est fixé à 3, Clees Wee, L-8464 Eischen.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: S. Delonnoy, G. d'Huart.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2003, vol. 892, fol. 62, case 5. – Reçu 310 euros.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pétange, le 5 novembre 2003.

Pour expédition conforme

G. d'Huart

Notaire

(006625.3/207/123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

HUTCHISON 3G AUSTRIA INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché aux Herbes.

R. C. Luxembourg B 77.375.

Acte constitutif publié au Mémorial C n° 50 du 25 janvier 2001

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2004, réf. LSO-AM04945, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2004.

Signature.

(008650.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

INTERNODIUM S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 59.474.

—
Le bilan au 31 mars 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2004, réf. LSO-AM05827, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2004.

FIDUPAR

Signatures

(008653.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

SOFICAM, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 29.301.

Société anonyme holding constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 22 novembre 1988, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 39 du 13 février 1989. Les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le même notaire, en date du 27 septembre 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations n° 622 du 7 décembre 1995 et en date du 9 juillet 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 557 du 10 octobre 1997. Le capital social a été converti en euros dans le cadre des dispositions de la loi du 10 décembre 1998, suivant assemblée générale du 20 décembre 2001, extrait publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 581 du 5 juin 2002.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2004, réf. LSO-AM05929, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2004.

SOFICAM Société Anonyme Holding

Signature

(008626.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

S.F.C. REVISION. SOCIETE FIDUCIAIRE, COMPTABLE ET DE REVISION,**Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 100.000,-.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R. C. Luxembourg B 85.446.

Société constituée originellement sous la forme d'une société civile au nom de S.F.C REVISION suivant acte établi sous seing privé, en date du 2 janvier 1997, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 180 du 11 avril 1997. Les statuts ont été modifiés suivant acte sous seing privé, en date du 22 décembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 145 du 5 mars 1999; suivant acte sous seing privé en date du 27 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 130 du 9 février 2000; suivant acte sous seing privé en date du 30 mars 2001, la société adoptant notamment sa dénomination actuelle, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1007 du 14 novembre 2001; et suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 15 janvier 2002, la société adoptant notamment sa forme juridique actuelle de société à responsabilité limitée, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 645 du 25 avril 2002.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2004, réf. LSO-AM05934, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2004.

S.F.C REVISION. SOCIETE FIDUCIAIRE, COMPTABLE ET DE REVISION, Société à responsabilité limitée

Signature

(008621.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

DEBORAH, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 47.748.

Société anonyme holding constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 25 mars 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 369 du 30 septembre 1994. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire, en date du 9 octobre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations n° 555 du 9 octobre 1997. Le capital social a été converti en euros dans le cadre des dispositions de la loi du 10 décembre 1998, suivant assemblée générale du 20 décembre 2001, extrait publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 797 du 25 mai 2002.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2004, réf. LSO-AM05910, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2004.

DEBORAH, Société Anonyme Holding

Signature

(008618.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

IMMEDIAT INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 89.293.

Ont déclaré leur démission avec effet au 8 janvier 2004:

AURIGA S.A. avec siège social à 34-20 Calle 34, Panama 5, Republic of Panama, inscrite au «The General Public Registry Directorate, Card No 368606, Doc. 33959, Panama City», en tant qu'administrateur de la société;

KINGFISHER SERVICES S.A. avec siège social à 34-20 Calle 34, Panama 5, Republic of Panama, inscrite au «The General Public Registry Directorate, Card No 368576, Doc. 33774, Panama City», en tant qu'administrateur de la société;

Monsieur Kristian Groke, administrateur de sociétés, demeurant 13, rue d'Oetrage, L-5407 Bous, né le 4 avril 1964 à Hambourg, en tant qu'administrateur de la société;

LIGHTHOUSE SERVICES, S.à r.l. avec siège social à 32, rue du Curé, L-1368 Luxembourg, inscrite au registre de commerce à Luxembourg, section B, numéro 69.995, en tant que commissaire aux comptes de la société.

Luxembourg, le 19 janvier 2004.

Pour IMMEDIAT INVEST S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2004, réf. LSO-AM05729. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009504.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

TRADITION S.A. LAUSANNE, Succursale de Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 47.124.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 23 janvier 2004, réf. LSO-AM05679, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2004.

Signature.

(009573.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

TRADITION S.A. LAUSANNE, Succursale de Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 47.124.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 23 janvier 2004, réf. LSO-AM05677, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2004.

Signature.

(009580.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

CAR PHONE SYSTEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8410 Steinfort, 14, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 77.804.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2004, réf. LSO-AM00344, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Arlon, le 26 janvier 2004.

CAR PHONE SYSTEM S.A.

SUD FIDUCIAIRE SPRL

Signature

(009294.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

POLE POSITION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8368 Hagen, 11, An der Laach.

R. C. Luxembourg B 63.746.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2004, réf. LSO-AM00348, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Arlon, le 26 janvier 2004.

POLE POSITION S.A.

SUD FIDUCIAIRE SPRL

Signature

(009296.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

MAGINVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 59.475.

—
Le bilan au 31 mars 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2004, réf. LSO-AM05824, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2004.

FIDUPAR

Signatures

(008656.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

JULE BOX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8469 Hobscheid, Maison 4.
R. C. Luxembourg B 86.110.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2004, réf. LSO-AM00360, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Arlon, le 26 janvier 2004.

JULE BOX S.A.
SUD FIDUCIAIRE SPRL
Signature

(009297.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

LA BONNE AUBERGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8469 Hobscheid, Maison 7 Gaichel.
R. C. Luxembourg B 55.957.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2004, réf. LSO-AM00363, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Arlon, le 26 janvier 2004.

LA BONNE AUBERGE S.A.
SUD FIDUCIAIRE SPRL
Signature

(009299.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

GARAGE M. LOSCH, S.e.c.s., Société en commandite simple.

Siège social: L-2610 Luxembourg-Bonnevoie, 88, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 15.733.

—
EXTRAIT

Décision de l'associé commandité Monsieur André Losch (prise dans le cadre de la gestion journalière de la Société) en date du 21 janvier 2004:

«Monsieur Robert Haas, directeur, demeurant à L-6950 Olingen, 34, rue de Rodenbourg; a été désigné comme fondé de pouvoir dûment autorisé à signer au nom de la Société agissant par son associé commandité, toute ordonnance de paiement jusqu'à concurrence d'un montant de EUR 10.000 et d'accomplir tous les actes judiciaires et/ou extrajudiciaires se rattachant directement et/ou indirectement à ces ordonnances de paiement.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2004.

Pour le GARAGE M. LOSCH, S.e.c.s.

A. Losch
L'associé commandité

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2004, réf. LSO-AM06206. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009145.2//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

THUNDER HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 51.162.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2004, réf. LSO-AM05819, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2004.

FIDUPAR
Signatures

(008662.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

MONBIACQ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4777 Pétange, 1, rue des Romains.
R. C. Luxembourg B 52.248.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2004, réf. LSO-AM00335, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Arlon, le 26 janvier 2004.

MONBIACQ, S.à r.l.

SUD FIDUCIAIRE SPRL

Signature

(009291.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

GUMMI-ROLLER, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4385 Ehlerange, Z.A.R.E. Est 6.
R. C. Luxembourg B 19.929.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 9 janvier 2004, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

Esch/Alzette, le 20 janvier 2004.

F. Kessler.

(008623.3/219/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

HUTCHISON 3G ITALY INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché aux Herbes.
R. C. Luxembourg B 77.457.

Acte constitutif publié au Mémorial C n° 66 du 30 janvier 2001

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2004, réf. LSO-AM04951, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2004.

Signature.

(008648.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

HÜBNER PIANOS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 24, place de la Gare.
R. C. Luxembourg B 72.648.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2004, réf. LSO-AM05020, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2004.

Signature.

(009024.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

**SYNGENTA LUXEMBOURG FINANCE (#2) S.C.A., Société en Commandite par Actions,
(anc. SYNGENTA LUXEMBOURG FINANCE (#2) S.A.).**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 78.885.

Il résulte des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société, tenue en date du 19 décembre 2003, ce qui suit:

Nomination de Miss Katherine Emmens, née le 2 novembre 1968, en Grande-Bretagne, demeurant à CH-4052 Basel, Casino Strasse, 10, en tant que membre du conseil de surveillance de la Société, en remplacement de Monsieur Richard Taylor, membre démissionnaire du conseil de surveillance.

Le mandat de Miss Katherine Emmens expirera à l'issue de la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2004, réf. LSO-AM05709. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009183.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

FINANCIAL I.T. & SYSTEMS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 74.556.

Le bilan 31 au décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 27 janvier 2004, réf. LSO-AM06605, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2004.

M. Arnault

Gérant

(009509.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

RDC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 67.247.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 23 janvier 2004, réf. LSO-AM05680, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2004.

Signature.

(009569.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

JAGUAR LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 183, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 12.727.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 23 janvier 2004, réf. LSO-AM05653, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2004.

Signature.

(009576.2//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

GT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 63.323.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2004, réf. LSO-AM04171, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2004.

Signature.

(009031.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

ZADIG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 49.270.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 21 août 2003*

Madame Ries-Bonani Marie-Fiore, Monsieur De Bernardi Angelo et Madame Scheifer-Gillen Romaine sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Schaus Adrien est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2006.

Pour extrait sincère et conforme

ZADIG S.A.

M.-F. Ries-Bonani / A. De Bernardi

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2004, réf. LSO-AM05315. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009172.3/545/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

DB ASSOCIATES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 17-20, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 54.228.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2004, réf. LSO-AM04450, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2004.

Signature.

(009033.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

ARARAT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 21.184.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2004, réf. LSO-AM05025, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2004.

Signature.

(009034.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

FIRST BUSINESS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 75.340.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2004, réf. LSO-AM03691, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2004.

Signature.

(009036.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

GREENDOWN LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 9, route des Trois Cantons.
R. C. Luxembourg B 68.293.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2004, réf. LSO-AM05377, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(009038.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

F.T.A. SATELLITE COMMUNICATION TECHNOLOGIES HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 2, rue Jean Engling.
R. C. Luxembourg B 38.420.

Constituée par-devant M^e Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 4 octobre 1991, acte publié au Mémorial C n° 148 du 16 avril 1992, modifiée par-devant M^e Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 9 mars 1995, acte publié au Mémorial C n° 296 du 28 juin 1995, modifiée par-devant M^e Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 25 mars 1999, acte publié au Mémorial C n° 525 du 9 juillet 1999, modifiée par-devant M^e Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 20 décembre 1999, acte publié au Mémorial C n° 309 du 27 avril 2000.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2004, réf. LSO-AM05886, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2004.

Pour F.T.A. SATELLITE COMMUNICATION TECHNOLOGIES HOLDING, S.à r.l.

KPMG EXPERTS COMPTABLES, S.à r.l.

Signature

(009310.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

BAUMEISTER HAUS LUXEMBURG, Aktiengesellschaft.

Siège social: Strassen, 204, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 30.262.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2004, réf. LSO-AM05034, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2004.

Signature.

(009039.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

INTERPORT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 53.180.

—
Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2004, réf. LSO-AM04075, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2004.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(009048.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

MITEZZA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 68.581.

—
Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2004, réf. LSO-AM04064, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2004.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(009049.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

BALEGEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 37.407.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2004, réf. LSO-AM04042, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2004.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(009052.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

TONINI ENTREPRISES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4742 Pétange, 81A, rue des Jardins.
R. C. Luxembourg B 86.436.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2004, réf. LSO-AM00369, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Arlon, le 26 janvier 2004.

TONINI ENTREPRISES S.A.

SUD FIDUCIAIRE SPRL

Signature

(009300.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

ZERNO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bertrange, 28, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 52.109.

Le bilan au 31 mars 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2004, réf. LSO-AM04083, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 janvier 2004.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(009068.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

EPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 78.738.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 22 janvier 2004, réf. LSO-AM05389, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2004.

A. Schwachtgen

Notaire

(009087.3/230/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

CLERKENWELL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 78.740.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 22 janvier 2004, réf. LSO-AM05380, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2004.

A. Schwachtgen

Notaire

(009088.3/230/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

KINGSWAY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 78.739.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 22 janvier 2004, réf. LSO-AM05386, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2004.

A. Schwachtgen

Notaire

(009091.3/230/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

SPANORA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 64.471.

Les comptes annuels au 31 mars 2002, enregistrés à Luxembourg, le 22 janvier 2004, réf. LSO-AM05390, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2004.

A. Schwachtgen

Notaire

(009094.3/230/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

GENERAL PACIFIC CORPORATION HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 14.426.

Les comptes annuels au 30 juin 2003 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 23 janvier 2004, réf. LSO-AM05660, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(009131.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

ATRAXIS IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 87.687.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 23 janvier 2004, réf. LSO-AM05682, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(009132.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

KARANI & ASSOCIATED S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 43.340.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 23 janvier 2004, réf. LSO-AM05687, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(009133.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

SOLIDAIRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 56.381.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 23 janvier 2004, réf. LSO-AM05691, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(009135.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

TETHYS AQUACULTURE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 75.739.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 23 janvier 2004, réf. LSO-AM05701, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(009136.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.
